

**Réunion du 07 septembre 2021**

**Convocation et affichage du 02 septembre 2021**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, DAVID Clément, BOULANGER Sophie, VOLETTE Jérôme, VOILLOT Aurore, EL SARAKBY Adib, SAOUT Maelle, LEMERCIER Jacques, FIQUET Laurent, DESGRANGES Jean-Louis

**Absents** : PREVOST Sylvie, NOLLET Nicolas,

**Procurations** : de NOLLET Nicolas à VOILLOT Aurore, de PREVOST Sylvie à DESGRANGES Jean-Louis

**Secrétaire** : LEMERCIER Jacques

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAUX DU 01.06.2021  
ET 06.07.2021**

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

**RECETTES PROVENANT DES AMENDES DE POLICE ET REDEVANCE DES MINES**

Madame le Maire indique qu'une subvention éligible à l'opération "produit des amendes de police et redevance des mines " est à solliciter auprès du Département

Le Conseil Municipal :

- décide de solliciter le Département pour l'attribution de recettes provenant des amendes de police et de la redevance des mines,
- s'engage à effectuer des travaux de voirie pour un montant de 1 105.00 €  
Poteaux de signalisation et marquage au sol en résine à chaud.
- accepte le versement de la somme correspondante aux produits des amendes de police et redevances des mines suivant la répartition proposée.

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

**CONSTAT DE DELAISSE DE VOIRIE DE LADITE PARTIE ET ACCORD SUR RETROCESSION  
A L'EURO SYMBOLIQUE A LA SOCIETE A&L IMMOBILIER rue de la Brosse Robin**

Vu l'arrêté d'alignement en date du 03 septembre 2021 concernant la propriété sise 02 rue de la mairie et cadastrée section AD numéro 92

Vu le plan de division établi par le Cabinet AGEO EXPERT en date du 25 août 2021

Le Conseil Municipal constate que le lot A dudit plan constitue un délaissé de voirie APPROUVE la rétrocession à l'euro symbolique de ce délaissé de voirie au profit de la société A&L IMMOBILIER, au titre du droit de priorité des propriétaires riverains en vertu de l'article L 112-8 du Code de la voirie Routière

La société A&L IMMOBILIER étant bénéficiaire d'une promesse de vente portant sur l'immeuble cadastré section AD numéro 92

Le conseil municipal souhaite que la partie soit vendue soit 82 m2 au prix du marché.

**Votants 14 Pour 3 Contre 7 Abstention 4**

# **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°2 COMMUNE**

## **Section de fonctionnement dépenses**

6068 Autres matières et fournitures	- 1 500.00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 500.00 €

## **GESTION DES DEPOTS SAUVAGES – FACTURATION DU TEMPS PASSE**

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que malgré les différents services existants sur le territoire de la commune et de ses abords pour la gestion des déchets (conteneurs, service de collecte des ordures ménagères et déchetteries), il est constaté un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique ou à des endroits publics non prévus à cet effet.

Ces incivilités nuisant à la propreté de la commune, il est rappelé que les contrevenants sont passibles de poursuites pénales pour non-respect de la réglementation existante et surtout pour atteinte à l'environnement.

Nonobstant les poursuites, l'enlèvement et le traitement de ces dépôts illicites ont un coût pour la collectivité. Il serait opportun et normal de faire supporter ce coût aux personnes qui auront pu être identifiées.

Lorsqu'une infraction sera constatée, le contrevenant sera informé par courrier de la facturation et un titre de recette lui sera transmis.

Ainsi les tarifs horaires des agents chargés d'évacuer les déchets et qui seront facturés à la personne qui sera reconnue responsable des faits :

- 1) Soit par la présence de documents nominatifs dans les ordures déposées,
- 2) Soit lors d'une prise sur le fait par les forces de police,
- 3) Soit lors d'une prise sur le fait par un OPJ (Maire) ou un élu (adjoints par délégation du Maire),
- 4) Soit suite à un témoignage d'un tiers et les conclusions de l'enquête de police,
- 5) Soit lors d'une prise sur le fait par un agent municipal pendant ses heures de services. En dehors de ces heures, c'est le cas n°4 qui sera appliqué,

Seront fixés comme suit :

- Enlèvement d'ordures ordinaires : 120 €, ce montant forfaitaire comprenant l'évacuation mise en décharge et la location de la benne le cas échéant, le temps passé en recherche du contrevenant
- Enlèvement de déchets spéciaux (pneus, amiante etc...) : 120 € ce montant forfaitaire comprenant la gestion administrative + montant TTC de la facture de l'entreprise qui a procédé à l'enlèvement.

Dans tous les cas il y aura dépôt de plainte et les contrevenants auront à régler en sus l'amende prévue au règlement sanitaire départemental.

Ainsi que la demande de la prise en compte du préjudice moral pour « atteinte à l'environnement » à l'appréciation du juge.

Où cet exposé,

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,:**

❖ **DECIDE** d'instaurer un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages à des endroits publics non prévus à cet effet

❖ **D'AUTORISER** un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages à des endroits publics non prévus à cet effet,

❖ **D'AUTORISER** le maire à facturer aux contrevenants l'enlèvement et la gestion administrative de ces dépôts sauvages en fixant un forfait de 120 €+ montant TTC de la facture de l'entreprise qui a procédé à l'enlèvement dans le cas de déchets spéciaux.

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

## **RENOVATION ET REQUALIFICATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Madame le maire présente l'estimation du marché présentée par l'assistante Maitrise d'Ouvrage (ADDACCAR Concept) la tranche ferme était de : 37 815.40 € HT soit 45 378.48 € TTC

La présentation de ce rapport fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise SOMELEC pour un montant 30 304.81 € HT soit 36 365.77 € TTC.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

### **VELO ROUTE LE LONG DU CANAL D ORLEANS**

Le conseil municipal donne son avis favorable sur l'enquête publique relative au projet d'aménagement d'une vélo route le long du Canal d'Orléans,.

**Votants 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0**

### **AFFAIRES DIVERSES**

Date prochaine commission générale : 12 octobre 2021 à 20h00

Date prochain conseil municipal : vendredi 19 novembre 2021 à 20h00

Le dossier sur l'accessibilité est fini, la solde de la subvention va être demandé.

La cantine a fait peau neuve pour la rentrée 2021-2022 les élus ainsi que l'apprenti sont remerciés pour leur investissement durant l'été.

Le président du Siaep fait part de la relève des compteurs d'eau sur les communes de Sury au Bois et Châtenoy

L'entreprise ADS interviendra dans le cimetière

Un administré nous a fait part que le chemin piétonnier se situant après le pont des Besniers vers le chemin de la Lande n'est pas broyé assez souvent, des collégiens et des randonneurs passent sur celui-ci. Le broyage de ce chemin va être inscrit dans le planning des tâches de l'agent territorial.

Madame le maire et un conseiller municipal ont parcourus à vélo les différents chemin ruraux de la commune afin de pouvoir constater leurs états cela a permis de faire un bilan des choses à faire (élagage, retracage..). Par la suite une carte des chemins ruraux de la commune pourra être retracé.

Prochaines manifestations communales :

18 septembre et 19 septembre 2021 de 10h30 à 17h30 Exposition de tableaux Eglise Saint Georges

02 octobre 2021 à 14h30 : Nettoyons la nature

16 octobre 2021 à 20h00 : Concert de pianos à l'Eglise Saint Georges

17 octobre 2021 à 12h00 : Repas d'Automne Salle Polyvalente pour les personnes de +65 ans

27 novembre 2021 à 20h00 : « Dominique fait son cinéma » Visualisation d'un film à la Salle Polyvalente

04 et 05 décembre 2021 Week-end Téléthon (marche ...°

12 décembre 2021 à 15h00 Spectacle de Noël avec Amedé Bricolo

La séance est levée à 22h00

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAKEY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>FIQUET Laurent</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	